

# Le Bénon



N° 89 – JUILLET 2015

## ÉDITORIAL

### *Destruction du patrimoine : ça suffit !*

Notre région n'est pas la plus riche en patrimoine mais elle n'en est pas dénuée. Ce patrimoine est menacé à la fois par la pression foncière, l'argent facile qui profite aux promoteurs et l'inconscience ou l'incurie de certains élus.

Dans notre environnement proche, quatre exemples récents nous montrent l'urgence de réagir plus fortement et la nécessité de sensibiliser et d'accentuer le lobbying auprès de nos élus. La maison Tapponnier de Saint-Julien, œuvre du célèbre architecte lausannois Alphonse Laverrière, a été rasée au profit d'un immeuble d'une affligeante banalité. Deux autres maisons du même architecte sur la commune de Beaumont risquent également d'être dénaturées ou détruites à cause de la même spéculation foncière. L'hôtel Charles Albert du pont de la Caille vient d'être détruit soit-disant par « mesure de sécurité ». En fait on l'a laissé se dégrader et rien n'a été fait pour aménager les alentours du pont, en vue de le conserver dans son cadre d'origine, prestigieux et authentique. Il aurait pu être transformé en auberge de jeunesse

façon fin du XIX<sup>e</sup> ou début du XX<sup>e</sup>, comme le préconisait un élu sensible au patrimoine (heureusement il en existe !). C'était l'un des rares témoins dans notre secteur de cette hôtellerie caractéristique du début du XX<sup>e</sup> siècle. L'usine Alsacienne d'Aluminium et ancienne bonneterie avec sa façade de pierres – un des rares bâtiments industriels du canton – a été rasée pour faire place à des cubes insipides.

Ailleurs encore en Haute-Savoie, on rase l'hôpital sarde de Bonneville.

Avec le risque de destruction du pont Manera, c'est un nouveau témoin de notre histoire qui est menacé.

Et pourtant à chaque fois d'autres solutions sont possibles, mais il faut avant tout de la volonté. L'histoire montre nombre de cas où des bâtiments voués initialement à la destruction sont devenus des emblèmes touristiques. Sans prétendre à l'équivalence architecturale avec les vieilles prisons

d'Annecy ou l'église d'Aime en Savoie, sauvées par les associations du patrimoine, le pont Manera possède une majesté qui mérite respect et préservation. Nous affirmons qu'il y a d'autres solutions possibles pour le contournement de Saint-Julien ! Les élus seront jugés tant par le patrimoine et l'environnement qu'ils auront préservé que par ce

qu'ils auront construit. Un peu de courage messieurs les élus ! Ne vous obstinez pas dans l'erreur irréversible. Il est du devoir de La Salévienne d'attirer l'attention sur ce patrimoine.

*Le président de La Salévienne  
Claude Mégevand*

## ACTUALITÉS

### Prochaines conférences de La Salévienne

Samedi 26 septembre 2015 en l'église de Viry, à 20 h :

#### **Les églises néoclassiques dites sardes**

Par Robert Weber.

\*\*\*

Samedi 3 octobre 2015 (lieu à préciser ultérieurement) :

#### **Les Burgondes**

Par Justin Favrod, auteur d'une thèse de doctorat sur le sujet. Historien de l'Antiquité, le conférencier a publié de nombreuses études sur les invasions barbares et l'époque classique.

\*\*\*

Samedi 17 octobre 2015 à Cruseilles :

#### **Le Royaume partagé**

Par Claude Mégevand, président de La Salévienne, initiateur de ce film passionnant qui retrace mille ans d'histoire de la Savoie, narrés par la princesse Clotilde Courau. « L'ambition de ce film est de bousculer les idées reçues. Non, l'Italie n'a pas donné la Savoie à la France en 1860. Oui, Nice et la Savoie ont un destin commun depuis le XIV<sup>e</sup> siècle. Et oui, la Savoie fut au centre d'un véritable « Âge d'Or des Alpes » au sortir du Moyen Âge. »

\*\*\*

Samedi 21 novembre 2015 à Vulbens :

#### **François Buloz de Vulbens (1803-1877)**

Par Jean-Noël Parpillon, ancien président de l'Association d'histoire de la Motte-Servolex et ancien conseiller général. François Buloz, natif de Vulbens, chimiste de formation, éditeur et publiciste, cofonda en 1831 la Revue des Deux-Mondes et en devint rédacteur en chef. Grâce à son entregent, son infatigable activité, sa rigueur, cette publication qui réunit l'élite des écrivains français de l'époque, figurera rapidement au premier rang des périodiques. Il sera le principal éditeur de George Sand...

\*\*\*

Vendredi 4 décembre 2015 à Cruseilles :

#### **Les ponts et les bains de la Caille**

Par Josette Buzaré. Selon notre promesse, nous reprogrammons cette conférence qui eut un tel succès en début d'année qu'elle dut être conduite à guichets fermés.

### Sortie découverte :

#### **Le Salève et son chemin de fer électrique à crémaillère**

Comme chaque année depuis 2002, Gérard Lepère organise cet été pour les membres et amis de La Salévienne une randonnée sur les traces de l'ancien chemin de fer à crémaillère. Cet événement réunit chaque an une belle équipe de marcheurs, pour suivre le tracé de la voie ferrée et découvrir les gares et ponts survivants du XIX<sup>e</sup> siècle. La randonnée est ouverte à tous les volontaires prêts à marcher cinq heures dans les sentiers du Salève ; la montée se fera en téléphérique, la descente le long de la ligne abandonnée puis par l'escalier du Pas de l'Échelle.

La promenade aura lieu jeudi 9 juillet 2015. Rendez-vous à 13 h à la gare de départ du téléphérique. Prévoir de l'eau et des chaussures adéquates.

Pour tout renseignement et inscription : 06 99 62 49 50.

### Fête du Patoué à Reignier

Les 12 et 13 septembre 2015, un rassemblement international du francoprovençal se tiendra à Reignier.

Organisé par l'association de patois de Reignier et les R'biolons (fédération des associations de patois savoyard), il réunira différentes communautés venues des quatre coins de l'aire culturelle que cette langue recouvre : Valais, Vaud, Fribourg et Genève

pour la Suisse, Val d'Aoste et Piémont pour l'Italie, Dauphiné, Bresse, Lyonnais, Beaujolais, Forez, Pays de Loire et Savoie pour ce qui concerne l'Hexagone. Un événement festif à ne pas manquer, soutenu par La Salévienne qui tiendra un stand !

Pour voir le programme complet de ces deux journées et pour s'inscrire (deux formules sont proposées, avec ou sans hébergement), voir le site de La Salévienne à l'adresse :

<http://la-salevienne.org/actualite.php>

Inscriptions avant le 31 juillet.

### Colloque 1000 ans de vie monacale

Les jeudi 5 et vendredi 6 novembre prochains, au château de Ripaille, à l'occasion du 1500<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de l'abbaye de Saint-Maurice (Valais), se tiendra un colloque sur le thème de 1000 ans de vie monacale en Pays de Savoie (515-1515).

### Colloque La Première guerre mondiale

Les jeudi 19 et vendredi 20 novembre prochains se tiendra aux Archives départementales de la Haute-Savoie, à Annecy, le colloque sur l'année 1915, deuxième colloque sur la Première Guerre mondiale, organisé par l'université de Savoie avec le soutien des Sociétés savantes (et donc de La Salévienne). Après l'entrée en guerre des Pays de Savoie (1914), le colloque de novembre prochain apportera des éclairages sur 1915, l'entrée en guerre de l'Italie, l'encerclement de la Suisse, l'attitude des Italiens immigrés en Savoie, la presse savoyarde et l'entrée en guerre de l'Italie, etc.

### Les Dons de mémoire des Bornes

#### Programme automne-hiver 2015

*Du costume traditionnel de nos grands-mères à la mini-jupe de notre enfance : L'évolution du vêtement dans les Bornes.*

Samedi 05/09/2015 à 14 h 30 : Le Sappey, salle communale.

Samedi 19/09/2015 à 14 h 30 Menthonnex, salle communale à côté de la mairie.

\*\*\*

*La raclette et la tartiflette c'est pour les monchus, réveillez vos souvenirs gustatifs avec les recettes de votre enfance.*

Samedi 17/10/2015 à 14 h 30 : Le Sappey, salle communale en dessous de la mairie.

Samedi 31/10/2015 à 14 h 30 : Menthonnex, salle communale à côté de la mairie.

\*\*\*

*Les fêtes religieuses rythmaient notre enfance : de la veillée de Noël à la Toussaint, racontez les fêtes religieuses.*

Samedi 28/11/2015 à 14 h 30 : Vovray salle paroissiale en dessous de la mairie.

Samedi 12/12/2015 à 14 h 30 : Menthonnex : Salle communale à côté de la mairie.

Pour illustrer vos témoignages, vous pouvez apporter des photographies et des documents...

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

Nathalie Debize 06 69 46 18 91

Nadine Cusin 04 50 52 25 59

### Toute la documentation sur la Savoie à portée de clic !

En effet la plupart des livres, brochures, revues sur la Savoie, sa géographie, son histoire, sa littérature, etc. se trouvent dans le **CASSS = Catalogue des Sociétés Savantes de Savoie**. Commencé en 2007, le CASSS décrit la riche documentation que l'on peut consulter dans les bibliothèques des seize sociétés (académies et associations, dont bien sûr La Salévienne) des deux départements savoyards qui unissent actuellement leurs efforts.

Il contient près de 49 000 notices, les périodiques manquant encore en grande partie dans le catalogue.

D'un clic sur Internet il est accessible à tous, gratuitement et en permanence soit en passant par le site de La Salévienne et en allant sur la rubrique « bibliothèque » où vous trouverez le site du CASSS soit directement à : <http://www.abiblio.com/ssavoieopac/> (cliquer, à gauche, sur « Catalogue en ligne »).

Cerise sur le gâteau ! À partir du catalogue on peut accéder directement au TEXTE COMPLET d'un certain nombre de livres<sup>1</sup>, y compris la plupart des publications en série

<sup>1</sup> En juin 2015, environ 400 titres dont une partie de la liste se trouve sur le site de La Salévienne dans la rubrique « Bibliothèque ».

(périodiques, collections) des sociétés participantes : par exemple les « Échos saléviens » n<sup>os</sup> 1 à 10.

Pour lire le **texte complet**, cliquer dans la notice sur l'adresse Internet dans la partie « Liens » : elle commence par : <http://gallica.bnf.fr/> (ou <http://books.google.fr/> pour les livres numérisés hors de notre partenariat).

Tout cela grâce à un partenariat en cours avec la Bibliothèque nationale de France (Paris) et sa bibliothèque numérique gratuite « Gallica » ([www.gallica.fr](http://www.gallica.fr)).

Après votre consultation repérez dans la liste des résultats le **logo rouge « N »**, pour « Numérisé », qui apparaît à gauche de la notice abrégée.

En ce qui concerne l'emprunt de livres et de revues à la bibliothèque de La Salévienne : consulter et noter la cote en plus de l'auteur et du titre (livre), ou du titre et du numéro (périodique) et téléphonez au : 04 50 49 12 38 ou adressez un courriel à : [m.clemeg@gmail.com](mailto:m.clemeg@gmail.com)

*Anne-Marie Beaugendre-Sartre et Jean-Louis Sartre,  
correspondants CASSS pour La Salévienne*

*Nota* : Le bureau de La Salévienne, eu égard au dense et remarquable investissement bénévole accompli par Anne-Marie Beaugendre, Jean-Louis Sartre et Danielle Roset, tant pour la communauté des Sociétés savantes de Savoie que pour notre bibliothèque, tient à leur rendre ici un hommage particulier en même temps qu'il les en remercie grandement.

### Un avenir pour le pont Manera ?

Le projet de démolition de ce pont dans le cadre de la création d'une nouvelle voie d'accès à Saint-Julien a soulevé une vague d'émotion, de consternation et d'indignation. La pétition qu'a lancée l'association Mémoire et Patrimoine de Saint-Julien a recueilli 1 000 signatures.

Rare témoin du passé sarde de la cité, dont il symbolise une modernité qui ne s'est pas démentie depuis 1780, date de sa construction, jusqu'à 1992 qui sonna la suppression de cette voie encombrée depuis 1980 par un passage à niveau dangereux. La destruction de ce pont serait un acte des plus

dommageables d'un point de vue historique et patrimonial.

Conçu à l'origine pour le passage sur l'Aire des charrettes et diligences, l'ouvrage améliorait la grande route commerciale menant du bassin genevois à Chambéry et au port de Seyssel, tendant vers la Méditerranée et complétant ainsi l'axe Allemagne-Méditerranée, selon une ambitieuse politique sarde qui créait Carouge par la même occasion et sapait là, à son profit, la puissance économique de la cité de Calvin. Les siècles ont passé, le pont Manera, du nom de l'urbaniste piémontais, concepteur de Carouge (1751-1784), n'a jamais failli. Il a supporté jusqu'en 1992 une circulation devenue dense, cauchemardesque, où les camions qui pesaient jusqu'à 100 tonnes faisaient vibrer l'ouvrage et étouffaient le centre ville de Saint-Julien.

Depuis ces années-là, oublié au fond d'une impasse, le pont flirtait en plein romantisme avec la ouable, le sureau, les aulnes qui envahissaient les berges d'une Aire toujours aussi impavide. Même les Saint-Juliennois en avaient perdu le souvenir, jusqu'à ce que les Journées du Patrimoine de 2010 l'exhument de l'oubli. Du bien-fondé de ces journées qui intéressent un public toujours plus nombreux !

Dernièrement, des travaux de dégagement de la végétation ont permis sa redécouverte. « Une très belle construction monumentale (même si son parapet a disparu en 1960 lors d'un élargissement). C'est du grand appareil en pierres de taille, on voit qu'il s'agit d'une commande royale », juge en expert Joël Serralongue, responsable du patrimoine bâti au Conseil départemental de Haute-Savoie. Dans l'exposition consacrée aux ponts de Haute-Savoie présentée cet été au château de Clermont, le pont Manera est qualifié de « pont remarquable de Haute-Savoie » !



*Le pont Manera.*

Depuis la mobilisation qu'a générée le projet de destruction, Jean-Luc Daval a organisé plusieurs visites-conférences sur le site qui ont attiré un nombreux public sensible à la protection du patrimoine savoyard. (Avec une anecdote cocasse : par crainte d'une manifestation de masse à l'occasion d'une de ces visites guidées, les forces de l'ordre avaient été requises : pas moins de quatre véhicules de la gendarmerie ! Loufoque !!)

Une alternative au projet de destruction est-elle envisageable ? Sans aucun doute des solutions existent. Un géomètre saint-juliennois s'exprime dans une pétition : « Un premier projet en 2011 évitait le pont Manera et les raisons fournies pour l'abandon de ce projet ne me convainquent pas. En particulier on peut très bien pousser un pont de biais sous une voie ferrée, il faut simplement que le cadre soit plus long. Cela reviendrait certainement moins cher que de réaliser une arche décorative avec les restes d'un pont, rare vestige de notre patrimoine ».

C'est sur le Conseil départemental qui a en charge la protection du patrimoine que se fondent tous les espoirs quant au futur du pont Manera. C'est dans sa volonté de développer le territoire en l'ancrant dans une histoire riche, dans son ambition de valoriser le moindre de ses atouts, de les promouvoir dans un but culturel, et également économique grâce à une offre touristique de qualité, que réside aujourd'hui la destinée de ce pont.

Lors de l'enquête publique, Claude Mégevand, président de La Salévienne, s'est exprimé au nom de l'association par devers le commissaire enquêteur, exposant les nombreux arguments en faveur de la protection du pont. Allant même jusqu'à proposer, si le projet de destruction se maintenait tel quel, de le reconstruire dans un autre lieu, de préférence sur l'Aire, en lui associant un projet de voie douce. Une nouvelle modernité qui siérait bien à cet ouvrage qui en connut d'autres...

*D. Miffon*

### La Salévienne sur Facebook

Grande nouvelle : ça y est ! La Salévienne est sur Facebook ! Depuis le 17 avril, 10 ans

après le site internet, nous surfons sur ce réseau social.

Le but est de créer un lien plus vivant avec la communauté et les curieux, en mettant en avant notre patrimoine iconographique : photos, cartes postales, cartes et autres images en tous genres.

La page Facebook est animée par Gérard Lepère et Nathalie Debize.

Cet espace est le vôtre : venez découvrir des documents exceptionnels sortis de nos greniers, les commenter et les partager avec vos amis.

À bientôt sur :

[facebook.com/lasalevienne](https://facebook.com/lasalevienne)

### Choisir Savoie

Cette nouvelle appellation désigne une jeune association créée en octobre 2014, régie par les termes de la Loi de 1901. Elle recouvre un club d'entrepreneurs qui s'est donné pour mission de développer le rayonnement des Pays de Savoie.

Le président en est Guy Lecomte, cadre de l'industrie et entrepreneur. Voici leur logo que nous aurons l'occasion de rencontrer souvent à l'avenir :



Il s'agit d'une initiative de la société civile pour la société civile. Cette initiative est née de diverses prises de conscience :

Les *Pays de Savoie* représentent historiquement et culturellement un seul et même territoire. Scindé hélas en deux départements, cette division représente une sérieuse faiblesse structurelle à l'heure de la réorganisation territoriale qui conduit vers une plus grande centralisation, et de la baisse des dotations de l'État. Le risque est important : celui de laisser échapper les conditions qui sont à l'origine de notre réussite, à savoir un écosystème jusque-là très performant entre les initiatives de la société civile et le pouvoir politique local et départemental.

Conscients d'une évolution mondiale qui uniformise, des territoires sont en marche pour défendre leur identité (*Bretagne, Alsace, Auvergne Nouveau Monde, Valais Excellence, etc.*). Des métropoles font de même (*Grand Paris, Only Lyon, etc.*). La compétition est désormais

générale et permanente entre les territoires et les métropoles, au sein même des Régions.

En ce qui concerne les Pays de Savoie, ils sont perçus comme un territoire de montagnes, de tourisme, de sports d'hiver et de produits du terroir, ce qui est vrai mais bien incomplet au regard de la réalité. Le marketing et la communication sont performants et dynamiques mais sectoriels, par métiers et par pôles de compétences. Il manque une action de promotion territoriale transversale, au travers de tous les métiers, qui permette l'émergence d'une image plus complète et plus représentative de la réalité.

Seule la mobilisation de la société civile peut apporter des réponses à ces problématiques. Les 50 à 70 000 entreprises des *Pays de Savoie* sont les mieux placées pour faire naître et véhiculer une image renouvelée et plus complète du territoire.

Il serait inconcevable que les Pays de Savoie deviennent peu à peu la grande banlieue de Lyon alors qu'ils possèdent une si longue histoire, de même qu'une personnalité et un caractère forts.

Les buts poursuivis par l'association :

- La rédaction de textes fondateurs, grâce à une collaboration indispensable avec *l'université Savoie Mont-Blanc*, afin de donner du sens à la collectivité.
- Le rayonnement des Pays de Savoie grâce à des outils internet et réseaux en cours d'élaboration.
- L'orientation des efforts afin de porter soutien à l'action des élus départementaux, notamment dans le cas où notre territoire risquerait d'être affaibli par l'éloignement des centres de décisions.

Pour en savoir plus et pour adhérer :  
<http://www.choisir-savoie.com>

### Inauguration de la place des Aviateurs à Viry

Le 20 juin la Commune de Viry inaugurerait la « place des Aviateurs ». Cette inauguration a permis à Pierre Brunet, nouveau membre du bureau, de remémorer l'importance de l'aviation pour cette commune. Le soir, à 19 h, Claude Barbier (rentré de Caen à 18 h 21 !) faisait une conférence sur l'aviation à Viry. Il rappelait les grandes heures des meetings aériens de 1910, 1911 et 1935. Surtout, il entendait honorer la mémoire de Paul Bonier, médecin, résistant qui, alors que la guerre n'était pas encore finie, créa un club de vol à voile en mars 1945 et dont le

terrain d'aviation de Viry allait être... le terrain de jeu. Paul Bonier à la fin de sa vie, avait remis à Claude Barbier une cinquantaine de photographies, prises en mars ou avril 1945, qui montraient les évolutions de planeurs dans le ciel de Viry. Quelques soucis d'ordre de notre vice-président firent que les photographies remises par Paul Bonier en 1989 ne réapparurent qu'en 2015... Peut-être qu'un double article, l'un dédié à Paul Bonier, l'autre à ce club de vol à voile serait à projeter : ce dernier permettrait de compléter l'ouvrage que Jean-Claude Cailliez avait écrit et que La Salévienne avait publié en 2010 sur Viry Aviation. À suivre donc.

### XLVI<sup>e</sup> Congrès des Sociétés savantes de Savoie

#### Appel à Communication :

Ce XLVI<sup>e</sup> congrès se tiendra à Saint-Jean-de-Maurienne, les 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2016 sur le thème : État et Institutions, autour du 600<sup>e</sup> anniversaire de l'érection du comté de Savoie en duché.

Le 19 février 1416, l'empereur Sigismond érige le comté de Savoie en duché. Par cet acte politique, la Maison de Savoie et son chef, Amédée VIII, reçoivent une reconnaissance de premier plan en Europe et se placent sur un pied d'égalité avec nombre de princes italiens ou de feudataires français. Ce changement important de statut intervient à une période d'apogée du pouvoir du nouveau duc, dont les possessions sont solidement établies depuis longtemps des deux côtés des Alpes, s'appuyant sur une administration efficace, tout en s'assurant du concours de ses peuples à la conduite de ses projets.

Avant l'obtention de la couronne royale, au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, c'est un temps fort de l'histoire de la dynastie qui stabilise durablement la place de la principauté en Europe.

L'Union des Sociétés savantes de Savoie, à l'occasion de son 46<sup>e</sup> Congrès en **octobre 2016**, souhaite commémorer cet événement et s'en servir comme base d'une approche touchant les domaines du développement de l'État et des institutions, autour de 1416 naturellement, mais aussi à toutes les époques de l'histoire des États de la Maison de Savoie.

Pour tout renseignement :

<http://la-salevienne.org/Congres/Congres-SSS-2016-Flyer.pdf>

## Ville la Grand reçoit La Salévienne

Le mardi 9 juin la commune de Ville-la-Grand, son maire et conseiller général Raymond Bardet, recevaient La Salévienne pour la présentation publique des Échos Saléviens n° 22 tout entier dédié aux actes du colloque qui se tint le 30 novembre 2009, à quelques centaines de mètres du Juvénat où le Rd Louis Favre et ses confrères facilitèrent l'entrée en Suisse de nombreux réfugiés, juifs notamment.

## Nouveaux membres

Françoise BOULAN à Sceaux

Nicole TROTTEY Le Sappey

## Carnet de deuil

C'est avec regret que nous avons appris les décès de :

### Jean-Paul Emery de Landecy

« Prédicateur évangélique, il s'intéressait à de multiples et divers domaines tels que l'architecture, la géologie, la philatélie, l'archéologie, la généalogie et, bien sûr, l'histoire.

Il appréciait beaucoup les conférences de La Salévienne dont il lisait le journal avec un vif intérêt qui l'incitait souvent à acquérir les ouvrages mentionnés nouvellement parus. »

### Charles Courtieu

Son amour du livre et son attachement au patrimoine culturel et religieux de la Savoie l'avaient conduit, avec son épouse et sa fille, à réaliser des ouvrages d'exception sur les oratoires du Chablais, du Faucigny et du

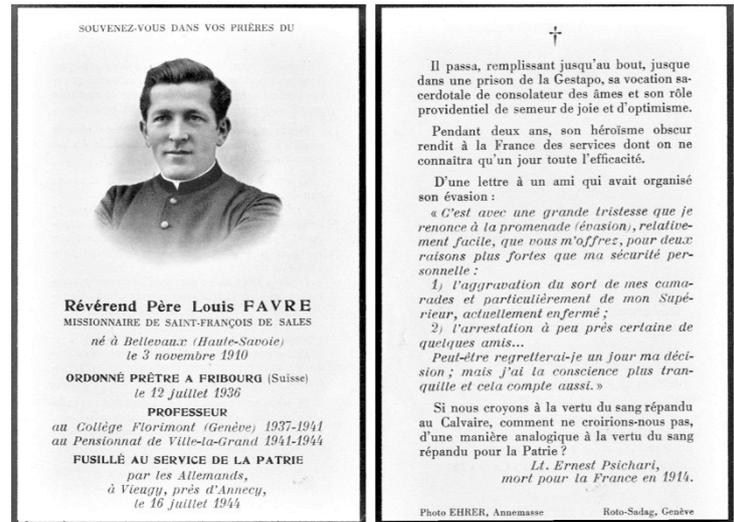
Genevois. En 2006, La Salévienne avait réalisé un tiré à part en ce qui concerne les oratoires du Genevois.

La Salévienne présente à leurs familles touchées par le deuil ses condoléances attristées.

## Écho à l'article de Gilbert Ceffa

Dans le dernier Bénon n° 88, l'article de Gilbert Ceffa a interpellé beaucoup de nos lecteurs. Le texte concernait les frontaliers qui ont bravé tous les risques pour apporter des informations au SR suisse pendant la dernière guerre. L'auteur évoquait entre autre la figure charismatique du RP Louis Favre, personnalité dont l'engagement et la magnanimité emportent la déférence.

Maurice Sublet, adhérent de La Salévienne, a souligné l'intérêt de l'article et nous envoie l'image mortuaire du révérend père qu'il conserve dans ses archives.



## BIBLIOTHÈQUE

### DONS

**Je t'écris du front : Correspondance d'un diable bleu savoyard de la Grande Guerre** par Laurence Arnaud-Pillonel. Éditions du Mont. 2013. 172 p. 29 €. Don de Robert Taurine des Éditions du Mont.

**Je t'écris de Cluses et de ses environs 1944-1975** par Mino Faita. 2014. 27,5 €. Don de Robert Taurine des Éditions du Mont.

**Revue historique des armées : Chefs de guerre.** N° 277. 2014. Don de Didier Dutailly.

**Léon Lambersens, mon grand-père. Destin d'un Savoyard, Clertin, Thônain, Sarde et**

**Français** par Odette Dupont – Lambersens. 85 p. Don de Georges Humbert.

**Fripouille le Chablaisien où l'insoutenable légèreté de mes maîtres** par Christian Cornier. Roman, 130 p. 2015. Don de Georges Humbert.

**Chanter en patois dans l'Ain : paroles et musiques.** Édition bilingue : francoprovençal-français par Agnès Ducaroy avec le concours du groupe Vouv'tia Vénou. 22 p + CD. 2014. Don de la région Rhône-Alpes.

### ÉCHANGES

**La société de secours mutuels d'Albertville :** 1849-1953 par Jean-Marc Molliet. Cahier du Vieux Conflans n° 176. 2015. 119 p.

**Aix-les-Bains - Arts et mémoire :** Vertical Horizontal : Nicolas Lavarenne au Musée Faure.

**Aix-les-Bains - Arts et mémoire :** Étude graphique du Salon du Splendide ; les marques postales d'Aix-les-Bains pendant la grande guerre ; Patrimoine disparu et oublié : le château de Boncelin. 48 p.

**Le petit Colporteur :** Racines en Faucigny. N° 22. 2015. 84 p.

**Société genevoise d'utilité publique.** Bulletin. 7<sup>e</sup> série-N°1. 2014.

### ACHATS

**Raconte-moi Sallenôves et la guerre de 1914** par l'association Lo z'amis d'Sallanûves.

**L'école de Sallenôves : photos de classes 1904-1972** par l'association Lo z'amis d'Sallanûves.

**De Capitonem puis Chetonay à Sallenôves** par l'association Lo z'amis d'Sallanûves. 2013

## CONFÉRENCES

### Le Salève, son chemin de fer et le village de Monnetier

Le soir du 1<sup>er</sup> mai 2015, durant 1 h 40, Gérard Lepère a présenté un diaporama de 264 illustrations dans la salle du célèbre café-restaurant de l'Union à Monnetier. Cette conférence, un fil narratif nous promenant en paroles et en images au Salève, puis le long des deux lignes du chemin de fer du Salève, a été organisée à la demande du propriétaire de l'établissement, Cédric Grobon, petit-fils de Simone Grobon (1907-2007).

La salle était pleine, soit près de 50 personnes venues d'Annecy, Genève, Bossey, Étrembières, Annemasse et bien sûr des trois villages de la commune, c'est-à-dire Monnetier, Mornex et Esserts-Salève. Tous ont pu assister à la conférence, puis échanger autour d'un verre ou plus...

Cette sympathique soirée a permis de rencontrer de nouvelles personnes intéressées par le sujet.

Denise Courteix et son fils Jean-Pierre ont identifié les personnages sur deux anciennes photos, l'une des enfants de l'école de Monnetier en 1956-1957 et l'autre d'un groupe de huit Genevois amis et clients du restaurant Grobon dans les années 1970-1980 :

<http://la-salevienne.org/CPA-max.php?Indcart=908>

<http://la-salevienne.org/CPA-max.php?Indcart=1344>

De plus, de nouvelles demandes ont été enregistrées pour participer à une visite-randonnée sur les traces du chemin de fer du Salève. Celle-ci aura lieu début juillet, a priori le 9. Cette activité estivale et historique initialisée en 2002 (voir Le Bénon n° 38) demande près de 4 heures de marche dans les sentiers du Salève.

### Saint Maurice patron de la Savoie et de nombreuses paroisses savoyardes

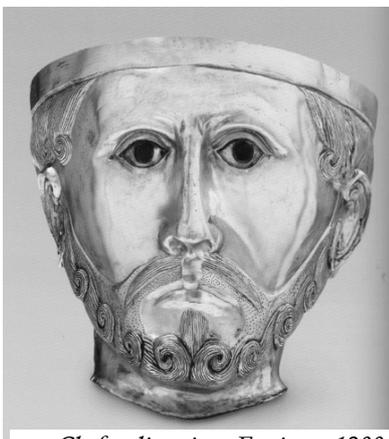
Le vendredi 27 mars 2015, la salle des fêtes de Vers accueillait une nombreuse assistance venue écouter Christian Regat évoquer avec talent saint Maurice, à l'occasion du quinze centième anniversaire de l'abbaye de Saint Maurice d'Agaune. La conférence, très intéressante, était illustrée par de très nombreuses diapositives.

Épisode légendaire... ou non, saint Maurice et d'autres officiers de la légion thébaine refusèrent de sacrifier au culte de l'empereur Maximien Hercule lors d'une cérémonie païenne car la plupart de ces légionnaires étaient chrétiens. Ils furent massacrés jusqu'au dernier. L'abbaye doit son origine au sanctuaire élevé sur leur tombeau. Elle est établie sur un important



*Saint Maurice. XVI<sup>e</sup> siècle. Aoste, musée du trésor de la cathédrale.*

représenté habillé en soldat, portant l'épée, la palme et le *vexillum* (étendard) romain. Il a parfois la peau noire puisque venant d'Égypte. On le voit également en cavalier.



*Chef reliquaire. Environ 1200. Zurich, musée national suisse.*

site romain dont il reste de nombreuses ruines au « Martolet<sup>1</sup> ».

Fondée en 515 par le roi des Burgondes Sigismond, sur le tombeau des martyrs thébains, saint Maurice et ses compagnons, l'abbaye sera le fleuron des monarques du royaume de Bourgogne avant de passer aux mains de la Maison de Savoie. Amédée III, qui en fut l'abbé laïc, participa à sa renaissance en y installant des chanoines réguliers suivant la règle de saint Augustin en 1128.

Le culte de saint Maurice a inspiré de nombreux orfèvres et artistes. Le saint est le saint patron du duché de Savoie, du Saint-Empire romain germanique, des chasseurs alpins, des gardes suisses, des teinturiers et des malades de la goutte, ainsi que de nombreuses unités de l'armée française : il est ainsi le saint patron de l'Infanterie et de la Guilde des Têtes noires<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Ce toponyme fréquent révèle un cimetière de l'Antiquité tardive.

<sup>2</sup> Association de marchands célibataires, d'armateurs et d'étrangers, fondée en Livonie en 1399, fonctionnant comme une organisation noble militaire.

Il est également le patron de nombreuses églises savoyardes, Viry, Cruseilles, Archamps, Thônes, Annecy et tant d'autres dans l'ancien duché.

L'ordre de Saint-Maurice a été créé en 1434, par Amédée VIII, premier duc de Savoie, au château de Ripaille, non loin de Thonon. Il fut réuni à l'ordre de Saint-Lazare de Jérusalem, fondé en Palestine pendant le XII<sup>e</sup> siècle, par une bulle papale de 1572. L'ordre des Saints-Maurice-et-Lazare est un ordre savoyard. Il est très souvent cité dans les testaments des XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècles. Actuellement, il est toujours décerné par le descendant des ducs de Savoie.

*Marielle Déprez*

#### SALÉVIENS DE PARIS « Anna de Noailles »

*Le 29 mai 2015, les Saléviens de Paris se sont réunis dans l'élégant salon Trianon de l'École militaire pour un excellent déjeuner suivi d'une conférence sur « Anna de Noailles (1876-1933), poétesse et romancière », comportant trente-cinq illustrations présentées sur grand écran. Les onze personnes présentes, dont une nouvelle adhérente, ont pu écouter Gérard Lepère lire avec humour la présentation préparée par Jean-Pierre Lombard, malheureusement absent pour raison de santé.*

La comtesse Anna Elisabeth de Noailles, née princesse Bibesco Bassaraba de Brancovan, roumaine par son père et d'une ancienne famille crétoise établie à Constantinople par sa mère, naît à Paris en 1876. À l'hôtel avenue Hoche où résidait ordinairement sa riche famille aristocratique, elle préférera toujours leur chalet d'Amphion et son cadre champêtre, au bord du Léman, où elle passa ses années d'enfance.

Enfance dorée, entourée, flattée pour son intelligence et sa précocité. Elle écrit déjà des poèmes, mais ce n'est qu'après son mariage avec le comte Mathieu de Noailles qu'elle commencera à publier en 1920. Son recueil de poèmes « Le cœur innombrable » est couronné

par l'Académie française. Elle publiera ensuite plusieurs romans et des recueils de poèmes. Son dernier ouvrage « Le livre de ma vie » est le récit d'une enfance et d'une adolescence à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, adolescence inquiète, désordonnée, ivre de poésie et de reconnaissance. Elle dira elle-même qu'elle est douée d'une mémoire exceptionnelle : « *Ah ! que je me souviens, enfant grave et profonde / De vous qui fûtes moi...* ».

Première femme promue commandeur de la Légion d'honneur, première femme reçue à l'Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique – lui ont succédé Colette et Cocteau – elle était aussi membre de l'Académie roumaine et décorée de l'ordre du Sauveur de Grèce et de Pologne.

À Paris elle tient un salon littéraire fréquenté par toute l'élite intellectuelle, littéraire et artistique de l'époque. Elle entretiendra une correspondance avec Maurice Barrès, de l'Académie française. La passion platonique et l'admiration mutuelle entre les deux écrivains donnèrent lieu à des lettres superbes, dans la tradition toute française de la correspondance ; lettres riches de sentiments et de détails sur la vie du début du XX<sup>e</sup> siècle.

Son caractère passionné lui fait prendre parti lors du scandale du capitaine Dreyfus. Elle s'enthousiasme et devient dreyfusarde de la première heure.

Elle vit entourée d'admiratrices et d'admirateurs, mais tout le monde ne partage pas l'adulation qu'ils lui vouent. D'aucuns, tel l'ambassadeur de France à Bucarest, le comte de Saint-Aulaire, dans ses Mémoires, la montre sans-gêne, prétentieuse et monopolisant la conversation, point de vue partagé par un certain nombre de ses contemporains.

Elle décède à Paris en 1933. Elle est inhumée au Père-Lachaise et son cœur repose au cimetière d'Amphion-les-Bains, commune dans laquelle un parc, qui fut son lieu d'inspiration, présente un « monument votif à Anna de Noailles ».

*Gérard Lepère et Marielle Déprez*

### Les honneurs remis par la France aux Savoisiens pour faciliter l'intégration de la Savoie à la France

Frédéric Caille, maître d'enseignement et de recherches à l'université de Savoie-Mont-Blanc, a fait, dans la salle des fêtes de Beaumont, le 6 juin dernier, une conférence particulièrement intéressante sur les « honneurs », à comprendre comme étant les médailles et décorations remises par la France afin de remercier ceux qui œuvrèrent 1860. On reverra prochainement Frédéric Caille aborder avec La Salévienne la vie de la Société des Sauveteurs volontaires du Salève...

## CARNETS D'HISTOIRE

### Neydens, village miroir d'une vaste région

« *C'est votre Salève* » fut le thème de diverses visites locales à l'initiative de la Maison du Salève les 20 et 21 juin. Un groupe d'une quarantaine de personnes se retrouva au chef-lieu de Neydens dont le sol regorge de structures, signes et traces, attestant de son lointain passé. En préambule, l'on évoqua les anciennes carrières de grès (molasse) de son hameau de Verrières, au pied du Salève, montagne de formation jurassienne (fin de l'époque glaciaire) dont les pierres servirent à bâtir les croix du chef-lieu et de Verrières, l'église de Saint-Julien, le Musée Rath de Genève.

De par sa configuration géographique et l'évolution politique décisive de toute la région, le territoire de Neydens (bien avant d'être appelé ainsi) est resté depuis l'Antiquité un lieu incessant de passage et d'installation plus ou

moins longue de tribus pastorales (leurs descendants : pèlerins de Compostelle, randonneurs, marcheurs du dimanche) et divers peuples guerriers et conquérants ; pour ne citer qu'eux, les Celtes dont la tribu des Allobroges, et bien sûr les Romains. Ceux-ci ne tardèrent pas, toutes conquêtes achevées, à organiser la Gaule transalpine (le gallo-romain), développant un solide réseau de voies pavées, dont la remarquable « Via Romana ». D'Annecy à Genève, via Cruseilles et Neydens, entre le chef-lieu et La Forge, cette voie romaine (ancêtre du chemin médiéval Annecy-Genève) servit aux impressionnants passages de légions romaines (environ 20 000 hommes et quelques centaines de chariots). Ultime témoin aujourd'hui de cette époque, la borne milliaire (un mille romain = mille pas) qui fut incorporée en 1921 au

Monument aux Morts (1914-1918) surmontée de son coq plus bressan que gaulois. Elle avait servi précédemment de support à la croix du chef-lieu (1849) puis, lorsque celle-ci fut remplacée par une fontaine publique payée par les habitants, roulée un peu à l'écart de la place, la borne fit fonction de banc public.

Le christianisme s'imposera lentement (II<sup>e</sup> siècle) supplantant les cultes rendus aux divinités romaines (le dieu Mercure à Saint-Julien). Originaires du nord de l'Europe, les Burgondes s'installeront dans la région nommée alors Sapaudia (la Savoie, « pays des sapins ») au V<sup>e</sup> siècle, s'intégrant pacifiquement à la civilisation gallo-romaine qui allait sur son déclin. Ils choisiront Genève pour capitale, déjà chef-lieu d'une importante circonscription gallo-romaine. Instituée à cette époque siège épiscopal par le pape Léon I<sup>er</sup>, Genève évoluera en un immense et puissant diocèse, comptant de nombreux décanats, dont celui de Vuillonex (Bernex) auquel Neydens sera rattaché.

L'impératrice Adélaïde, tante du dernier roi du second royaume de Bourgogne, confiera à l'abbaye bénédictine de Cluny le couvent de Saint-Victor, fondé au V<sup>e</sup> siècle par la princesse burgonde catholique Sedeleuba. Ce qui explique qu'ultérieurement Neydens sera soumis à la dîme en faveur de ce couvent.

### **Le toponyme *Neydens***

Partageant leurs terres avec les Gallo-Romains, les Burgondes créeront plusieurs domaines portant leur nom. Ainsi s'expliquerait, selon certains historiens, le toponyme de Neydens qui serait un germanique attesté : *Nodo*, nom d'homme (suffixe -ing, -ens) soit *le domaine de Nodo*. Une autre approche linguistique donne au toponyme une origine gauloise et latine, Neydens (*Noidan-Noidans-Noidenz*) désignerait un site fortifié (celtique ou gallo-romain) en bordure d'un ravin, sur un terrain surélevé. Cette origine semble attestée par certains documents.

Dès sa fondation en 1170, la chartreuse Notre-Dame de Pomier, grâce à Arducius de Faucigny, bénéficia d'une protection épiscopale privilégiée, assortie de nombreux droits accordés par ses successeurs et d'autres seigneurs locaux. Selon certains registres paroissiaux, les premiers moines défricheurs auraient érigé (XI<sup>e</sup>) une petite chapelle à Neydens, sur un site gallo-romain sanctuarisé, surélevé, proche d'une

« ravine » ; c'est à cet emplacement que fut édifiée ultérieurement la première église paroissiale dédiée à saint Laurent. Cette modeste paroisse (quelques dizaines de feux) est citée pour la première fois en 1246 par le sacristain de l'Église de Genève. Au terme d'un accord daté du 1<sup>er</sup> juin 1307, les chanoines du Chapitre de la Cathédrale de Saint-Pierre (XII<sup>e</sup>) cédèrent à l'évêque les droits qu'ils détenaient dans la châtellenie de Peney, territoire épiscopal auquel le village de Neydens était rattaché, la paroisse relevant déjà du décanat de Vuillonex.

Le féodalisme succédant à la chute du royaume de Bourgogne entraînera un partage des pouvoirs et des territoires, source régulière de querelles et de conflits récurrents entre le prieuré de Saint-Victor, le Chapitre, l'évêque de Genève, dont le pouvoir temporel, religieux et moral ne cessera de croître – ses droits n'étant jamais discutés – et les nouvelles puissances locales avides de se partager les dépouilles du défunt royaume, à savoir les comtes de Genevois, les barons du Faucigny, les comtes de Savoie, jusqu'à l'avènement du comte pacificateur et visionnaire, Amédée VIII, premier duc de Savoie (XV<sup>e</sup>). Ce sera l'apogée du régime féodal, et l'émergence de la renommée commerciale de Genève, devenue foire interrégionale réputée. Confinant au comté de Genève et à la seigneurie de Ternier, Neydens restera enclave territoriale de l'évêque de Genève en terre de Savoie pendant la Réforme, jusqu'au traité de Turin signé en 1754 qui l'attribuera à la Savoie, à l'exception des hameaux de la Celle (espace *sacré*) Pernin et Mouvy, terres placées sous le régime du métayage par les chartreux, et ce, jusqu'à la Révolution française. Neydens retrouvant alors son intégrité territoriale, deviendra département français (1815), avant de redevenir savoyard jusqu'à l'Annexion de la Savoie à la France, en 1860. Mais de justesse, car la population villageoise tournée vers Genève depuis toujours, eût préféré dans sa grande majorité être rattachée à Genève ; l'intelligence « diplomatico-politique » eut raison des réticences avec le désormais célèbre bulletin *Oui et Zone*. La répartition délicate et compliquée des zones franches allait écrire une nouvelle page de l'histoire locale.

### **La Réforme au cœur de l'ancienne église Saint-Laurent**

Dressée sur son tertre légèrement surélevé, l'ancienne église de facture romane, rectangulaire, dépouillée, surmontée d'un traditionnel clocher à bulbe en fer blanc, orientée est-ouest, se situait à quelques dizaines de mètres de l'église actuelle, façade ouest, derrière les deux platanes centenaires – une petite partie du mur d'enceinte est visible. Pourquoi saint Laurent ? Ce diacre espagnol (III<sup>e</sup>) refusa de donner à l'empereur le trésor de l'Église, préférant le distribuer aux pauvres. Supplicié puis placé sur un gril, il aurait déclaré « voici misérable que tu as rôti d'un côté, retourne l'autre et mange ». Sanctifié, il fut reconnu saint patron des pauvres, et (!) des cuisiniers et des rôtisseurs... Un vitrail dans le chœur de l'église actuelle le représente avec « sa » palme, « son » encensoir, et « son » gril. Le culte de saint Laurent était fréquemment célébré en Isère et en Savoie, sur des lieux sanctuarisés par les Romains. Au XVI<sup>e</sup>, l'église comprenait quatre chapelles, trois dédiées à la Vierge, une à saint Antoine (sa statue orne l'église actuelle). L'une d'entre elles, fondée par Pierre Pictet, sera desservie par le recteur Jean Pictet. Originaire de Neydens, cette famille Pictet, admise à la bourgeoisie de Genève en 1476, donnera l'un des plus brillants diplomates de son temps, Charles Pictet de Rochemont (1755-1824).

Territoire épiscopal, représenté par le châtelain de Peney (Satigny), la paroisse de Neydens restera dépendance genevoise en 1536 et – politique oblige – ne sera pas envahie par les Bernois. Avec l'instauration de la religion réformée, l'église fut transformée en temple protestant. Le premier pasteur sera Loup Tissot, mais pas pour longtemps. Cet ancien chapelain de Neydens avait fait acte d'apostasie, renonçant à ses vœux de prêtrise pour embrasser la religion réformée.

Par le traité de Turin de 1754, le roi de Sardaigne abandonna tous ses droits prétendus sur Genève et sa banlieue ; cette dernière fit de même sur les baillages et les terres de Saint-Victor et Chapitre et de l'évêché, dont Neydens et Moisin qui – bien que formant une même

paroisse – étaient géographiquement scindés en deux parties. La vie sociale et religieuse des villageois en sera bouleversée. La plupart des paysans, roturiers de condition et protestants par surcroît, soumis dès lors au serment de fidélité au roi, se virent dans l'obligation de vendre leurs terres ou de les faire cultiver par des grangers catholiques. Inquiets, la plupart choisirent l'exode, attirant de ce fait sur les lieux une nouvelle population savoyarde catholique.

Dans les villages cédés par Genève, trois temples avaient pris la succession des églises catholiques au temps de la Réforme : Neydens, Onex et Valleiry. La tâche incombait à Mgr de Chaumont de rétablir les paroisses et d'en nommer les curés, allouant à chacun une prébende de 800 livres. Certains ne furent pas tendres avec les derniers ressortissants protestants. Ces temples protestants cessèrent toute activité à partir du 21 juillet 1755. Le temple de Bossey fut autorisé à recevoir les protestants de la région jusqu'en 1799. Trois familles aisées de Neydens, les Roch, Duvillard et Papet (école



*L'ancienne église de Neydens. Dessin de John Peter.*

communale protestante) intimement attachées à leurs terres, firent confiance en l'avenir. Cependant, en charge de l'état civil, l'Église catholique devait enregistrer les décès des protestants, mais elle leur refusera le droit de sépulture dans ses cimetières jusqu'en 1860, date où les cimetières perdirent leur caractère confessionnel pour devenir communaux. Lorsque le cimetière protestant de Moisin fut fermé sur ordre de l'intendant de province (fin XVIII<sup>e</sup>) les Roch, Duvillard et Papet, choisirent alors d'être enterrés dans leur jardin. De cette époque, seule subsiste la tombe d'Antoine Roch...

### **Antoine Roch<sup>1</sup>**

Son histoire est intéressante. Il commença un petit journal vers la fin de sa vie, retraçant ses origines familiales ; catholiques admis à la bourgeoisie de Genève, ils durent se réfugier à

<sup>1</sup> Source : *Journal d'Antoine Roch*, document aimablement prêté par ses descendants.

Neydens (1537) mais, rattrapés par la Réforme, ils se convertirent, achetèrent le presbytère devenu vacant, et firent souche. Né le 13 septembre 1736 dans sa maison ancestrale de Neydens, très attaché à ses racines, Antoine Roch fut néanmoins contraint par les clauses du Traité de Turin, de retourner à Genève : « Ce fut cette année 1755 qu'ils convertirent notre temple en église papiste, ce fut cette année que je fus admis à l'habitation de Genève, sans finance ». Mais il ne vendit pas ses biens, continuant à les faire fructifier. Il participa ainsi à l'affranchissement des droits féodaux décidés par Charles-Emmanuel III en 1772. En compagnie de M. Pissard, il représenta la commune à Chambéry en 1784 pour la liquidation du rachat de ces droits. Lorsque les armées de Montesquiou envahirent la Savoie et Neydens (1792) pour créer l'Assemblée des Allobroges, il fut élu pour représenter sa commune, avant d'être nommé maire par le préfet, de 1800 à 1808. Il mourut à Neydens le 9 juillet 1815 dans sa maison, qu'ensuite ses enfants vendirent à un habitant de Moisin. Elle a peu changé depuis<sup>1</sup>.

### **Construction de la nouvelle église Saint-Laurent**

La bénédiction de la croix du « cimetière neuf » (aujourd'hui parking municipal) eut lieu le 24 janvier 1867. Un nouveau chemin de croix fut solennellement béni et érigé le 18 janvier 1890 par le curé Orsier, avec l'accord du général des franciscains à Rome et de l'évêque d'Annecy. Lorsque la première église de Neydens fut jugée trop vétuste, menaçant de s'effondrer sur les fidèles, la construction de l'actuelle fut décidée le 30 novembre 1889, grâce au dynamisme du curé Orsier, épaulé par le conseil municipal et le conseil des fabriques paroissiales, alors propriétaire des biens religieux. Une collecte de fonds publics fut organisée, ainsi que la souscription d'un emprunt de 12 000 Fr. pour compléter l'allocation du roi, prise sur les fonds donnés par Genève. L'adjudication fut donnée le 23 mai 1891. L'ensemble des travaux s'éleva au final à 31 000 francs. Les principales étapes, menées avec une célérité impressionnante, sont résumées, dans le tableau ci-dessous.

« Il n'y a plus guère de fête populaire sans feu d'artifice », peut-on lire dans l'ensemble des journaux de la région, qui tous salueront « ce

chef d'œuvre de grâce et de simplicité (...) au beau clocher crénelé, avec sa flèche élancée aperçue au loin dans toute la plaine ». Car elle devait surtout être visible de Genève ! On la distingue aisément depuis les tours de la cathédrale Saint-Pierre. Le 18 février 1893 fut consacré à l'exhumation des prêtres enterrés dans l'ancienne église ; leurs ossements déposés dans un cercueil furent ensevelis devant la porte de la sacristie (façade nord). En novembre suivant, le cimetière fut miné, afin que les habitants du village puissent procéder à l'exhumation des ossements (six tombereaux pleins) inhumés ensuite entre l'église (façade nord) et le mur d'un jardin privé, au cours d'une cérémonie solennelle rassemblant prêtres et volontaires<sup>1</sup>.



*La nouvelle église.*

En guise de conclusion, l'admiration d'un chroniqueur genevois protestant, avant la destruction de l'ancienne église : « D'une terrasse devant l'église, la vue est magnifique. Le regard parcourt, à vol d'oiseau, l'immense vallée, contenue entre le Salève et le Jura. Rien de varié comme cette vaste étendue : vieux châteaux aux tours grises, clochers dont la flèche étincelle au soleil, bourgades, villages, hameaux, bois, prairies, cours d'eau, se présentent de la façon la plus pittoresque. Au loin, dans la brume, on entrevoit Genève, Saint-Pierre, son triple clocher, le lac et le Jura qui fuit nord-est<sup>2</sup> ».

<sup>1</sup> Source : registres paroissiaux.

<sup>2</sup> *Un livre de famille protestant*. Genève. Librairie J. Jullien, Bourg-de-Four, 1891.

Début des travaux	19 juin 1891
Bénédictio du lieu et des fondations commencées aussitôt	10 juillet 1891
Bénédictio solennelle de la première pierre de fondation de l'angle gauche en entrant ; dans celle-ci fut déposé un flacon en verre renfermant diverses monnaies, quelques médailles et le procès-verbal sur parchemin (date, noms du pape, de l'évêque, du prêtre) bouché avec un liège, recouvert de parchemin, goudronné avec le sceau de la paroisse, et l'ensemble scellé avec du ciment.	23 août 1891
Démolition du clocher de l'ancienne église ; son bois servit à une partie du nouveau beffroi.	Juin 1892
Édification de la flèche du clocher, surmontée de sa croix neuve, du coq restauré et remis à neuf. Ce coq portait dans le cou un morceau de parchemin, avec ses dates de fabrication, 1822, et de restauration, 1843. Un nouveau parchemin le remplaça, avec (en latin) ces trois dates, les noms du pape Léon XIII, de l'évêque d'Annecy, Mgr Isoard, du président de la République française, M. Carnot, du maire, M. Borgel, du curé Orsier, et du curé Duvernay, originaire de Moisin, curé de Scintrier, qui l'avait restauré. Installation de la cloche (fonderie de Carouge, 1804) bénite le 12 mai 1805 par le recteur d'Archamps. Fin des travaux de maçonnerie.	6 août 1892
Translation de la croix du cimetière qui jouxtait l'église, replacée à l'angle du jardin du presbytère actuel (XVII-XVIII <sup>e</sup> ) datant de septembre 1892. Aujourd'hui inscrite au patrimoine historique, cette croix de 1780, porte le nom de son créateur Bernadus Lachenal, ornée des insignes de la Passion et de la Crucifixion du Christ sculptés en relief (vêtement, couronne d'épines, fouet, éponge, échelle, marteau, tenailles) que surmonte un cœur transpercé d'une flèche.	Septembre 1892
Consécration solennelle de la nouvelle église, par Mgr Isoard, évêque d'Annecy, entouré de nombreux prêtres. L'évêque fut accueilli très tôt par une escorte de cavaliers aux frontières de la commune, puis par l'ensemble de la population et des élus. La cérémonie commença par la bénédiction des murs, extérieurs et intérieurs, la consécration de l'autel, les onctions du Saint-Chrême sur la pierre de la porte et la croix de l'intérieur ; suivie de la translation des reliques de saint Laurent, scellées dans la pierre de l'autel, avant la célébration de la première messe solennelle. Au cours des Vêpres eut lieu la translation du Saint-Sacrement de l'ancienne église à la nouvelle.	9 octobre 1892

Et aujourd'hui, que peut-on entrevoir depuis ce même endroit, à la hauteur du Chemin de la Creuse (nouvelle voie rapide) ? Un vaste échangeur autoroutier, des carrefours, un entrelacs de zones artisanales, commerçantes, touristiques, au loin, une forêt d'immeubles franco-genevois, et toujours, Genève, ses clochers, son lac, tous nimbés d'une brume délicatement âcre, vibrant de sons discordants et de particules si fines qu'on ne les voit pas arriver, ces nouveaux peuples guerriers et conquérants. L'heure du « Grand Genève » a sonné.

*Marie-Claire Bussat-Enevoldsen*

À noter : Dans le cadre des Journées européennes du Patrimoine sera organisée une exposition photographies-conférences-

projections sur « Neydens d'hier à aujourd'hui » par le « Groupe Patrimoine de Neydens », salle polyvalente, les 10-11 septembre 2016.

### Laïcité, mémoire, patrimoine

#### Et respect de la volonté de ceux qui nous ont précédés.

Procédant en Haute-Savoie, depuis de longues années, au relevé, notamment photographique, de tous les monuments aux morts, de toutes les plaques commémoratives, de toutes les tombes de soldats « morts pour la France » en 1914-1918, il devient difficile, en ces années de commémoration du centenaire de la Grande Guerre, de se taire devant certains agissements et errements. Si la mémoire et le patrimoine ne doivent pas être des contraintes absolues, la

laïcité n'a pas à servir de paravent, non fondé légalement, à des modifications douteuses.

### **Des monuments répondant à la volonté populaire**

Dès les années 1917-1918, s'est propagé d'un bout à l'autre de la planète, un irrésistible mouvement d'hommages aux soldats morts durant la 1<sup>re</sup> guerre mondiale. À la fin des hostilités, et dans les deux camps, tant les familles des morts que les anciens combattants se sont unis pour ériger des monuments à la mémoire des morts pour la patrie. Cet extraordinaire mouvement, mondial, — peut-être le premier de ce genre dans l'histoire et l'histoire de l'art —, s'est traduit par la réalisation de monuments civils « *qu'on peut considérer comme la forme d'art public la plus importante du XX<sup>e</sup> siècle*<sup>1</sup> ». En Haute-Savoie, comme ailleurs en France, l'érection des monuments aux morts répond bien à une volonté populaire. Ce souhait, quasi unanime, de voir honorer pour toujours la mémoire de ceux qui ont fait le sacrifice de leur vie, repose sur trois volontés différentes :

- En gravant les noms des morts sur le monument, la communauté villageoise, ou citadine, veut, certes, honorer ses morts, mais elle veut aussi, ce faisant, prendre sa part à la terrible peine des familles ; cela ressort bien des délibérations prises par les Conseils municipaux, fiers mais attristés.
- Les familles se trouvent, la plupart du temps, très éloignées des sépultures militaires ; pour certaines, le soldat étant disparu, il ne sera même jamais possible d'aller se recueillir sur sa tombe. Ces familles veulent un monument qui devient le seul témoin du sacrifice, une sorte de tombe de substitution. Le monument aux morts se mue en un monument funéraire revêtant un caractère sacré.
- Les anciens combattants, dès 1919, regroupés en associations puissantes et influentes, veulent honorer leurs camarades morts, et par ce biais, qu'on se souvienne de la guerre et de leurs propres sacrifices. Ainsi la gloire des armées victorieuses rejaillit sur la commune et sur eux-mêmes.

Fruits d'initiatives locales pour leur très grande majorité, ces monuments, il faut en être conscient, sont aussi le témoignage du rattachement de la communauté villageoise, ou

citadine, à la nation française et l'expression de sa gloire. Que cela choque aujourd'hui n'a pas lieu d'être : ces monuments sont l'expression d'un état d'esprit, d'un sentiment général entre 1918 et 1924. C'est aussi ce qui, en grande partie, explique, dans notre pays, la volonté de contrôle de l'État, faisant de la France, avec la Belgique, un cas à part chez les anciens belligérants. En effet, dans l'immense majorité des cas dans tous les pays ayant participé à la guerre, les monuments aux morts proviennent d'initiatives privées. Regarder, aujourd'hui, les monuments aux morts de nos villes et villages en oubliant les volontés de ceux qui nous ont précédés, revient à les vider de leur sens profond.

### **Des monuments, témoins historiques et artistiques de leur époque, faisant partie du patrimoine communal**

Tous les monuments aux morts, et c'est ce qui les rend irremplaçables, montrent, gravés dans la pierre, les noms des morts de la guerre de la commune concernée. Sur le simple plan de la mémoire, ces monuments permettent de connaître facilement les noms et le nombre des morts d'une commune. Bien souvent, aujourd'hui, dans des villages et des villes où les populations ont bien changé, ils permettent de se souvenir de familles disparues de la localité, voire même de la région. Au même titre que les cimetières, les monuments aux morts sont devenus des « traces du passé » de nos communes. Mais le fait d'avoir inscrit dans la pierre tous ces noms va bien au-delà de la simple mémoire. La guerre est un effort « collectif » de la nation qui donne aux pertes humaines un aspect collectif impersonnel. Les monuments aux morts permettent de ramener ce collectif au niveau individuel. Les familles, sur un monument, ne voient bien souvent qu'un seul nom, le leur. Dans le même temps, ces individualités se trouvent « collectivisées », et pourrait-on dire « nationalisées », par le monument aux morts. Le monument aux morts de Saint-Julien-en-Genevois marque bien sa double fonction individuelle et collective : les noms gravés (stade individuel), ensuite l'inscription « *Aux enfants de Saint-Julien morts pour la France* » (stade collectif communal), et enfin la seconde inscription : « *Gloire à notre France éternelle, Gloire à ceux qui sont morts pour elle* » (stade collectif de la nation). Les inscriptions des monuments ne sont jamais neutres. Dans bien des cas elles désignent les morts comme des « exemples civiques ». Ainsi le

<sup>1</sup> Bruce Scates et Rebecca Wheatley, in op. cité en bibliographie, page 564.

monument de Présilly proclame : «*À ceux dont le sacrifice nous a donné la victoire*». L'inscription du monument de Cruseilles est encore plus révélatrice : «*Travaille et souviens-toi*». Ce qui signifie : travaille à reconstruire le pays en te montrant digne de tous ceux qui ont donné leur vie pour la patrie. Les morts de la guerre, par l'intermédiaire des monuments aux morts, deviennent «*des exemples de vertu à imiter*»<sup>1</sup>.

Nous pouvons, de nos jours, juger librement des qualités artistiques, ou de leur absence, des monuments aux morts de chacune de nos communes<sup>2</sup>. Les édiles communaux de l'époque, souvent en concertation avec les anciens combattants de la commune, ont choisi des monuments, très souvent sur catalogues<sup>3</sup>, parfois sur recommandations, via le bouche-à-oreille, rarement par voie de concours ouvert aux artistes. Ils avaient à concilier quatre éléments, soit contradictoires, soit contraignants :

- Un monument doit être érigé à la gloire, et en souvenir, des morts de la guerre : il doit donc être du mieux possible ;
- La commune a un budget inextensible mais peut compter sur des souscriptions privées, sans espérer recueillir des sommes incroyables : l'argent freine et limite les ambitions communales ;
- Les autorités appliquant étroitement l'article 28 de la loi du 9 décembre 1905, dite «*loi de séparation de l'Église et de l'État*», tentent d'imposer des «*monuments qui ne rappellent en rien la pratique religieuse*»<sup>4</sup>.
- La guerre a, pour les populations, et plus particulièrement pour les anciens combattants, presque effacé les luttes entre

<sup>1</sup> Bruce Scates et Rebecca Wheatley, in op. cité en bibliographie, page 584.

<sup>2</sup> 323 monuments aux morts et 10 plaques tenant lieu de monument aux morts ; ces chiffres ne tiennent pas compte des monuments et des plaques notamment érigés dans les églises. Le recensement actuel de tous les monuments et plaques, communaux et privés, de Haute-Savoie avoisine les 500.

<sup>3</sup> Divers catalogues, dont celui de la Fonderie du Val d'Osne (Haute-Marne), peuvent se consulter sur le site [www.fontesdart.org](http://www.fontesdart.org).

<sup>4</sup> Michel Ragon, *L'espace de la mort, Essai sur l'architecture, la décoration et l'urbanisme funéraire*, Albin Michel, Paris, 1981, page 123. L'article 28 de la loi de 1905 dit : «*Il est interdit, à l'avenir, d'élever ou d'apposer aucun signe ou emblème religieux sur les monuments publics ou en quelque emplacement public que ce soit à l'exception des édifices servant au culte, des terrains de sépulture dans les cimetières, des monuments funéraires, ainsi que des musées ou expositions*» ([legifrance.gouv.fr](http://legifrance.gouv.fr)).

laïcs et cléricaux : les soldats ont vu les prêtres souffrir et mourir comme eux. En outre, la guerre a provoqué un renouveau des pratiques religieuses. Les familles et les anciens combattants réclament souvent la présence d'une croix.

Les conseils municipaux n'ont pas eu la tâche facile. Ils ont cependant effectué des choix que nous devons respecter aujourd'hui. Ces monuments, tels qu'ils sont, font partie de notre patrimoine artistique et historique. «*Les monuments aux morts constituent (...) des ouvrages publics appartenant au patrimoine des communes et relevant comme tels de la responsabilité des municipalités qui, en tant que propriétaires, doivent en assurer l'entretien*»<sup>5</sup>. Entretenir certes, mais modifier est toute autre chose : en modifiant un monument aux morts, on modifie le patrimoine de la commune, et on touche à l'histoire de la commune. On oublie ainsi que d'autres, dans des circonstances dramatiques, ont décidé de ces monuments, et, qu'étant donné ce passé, toucher à ces monuments revient à le nier.

#### **Des monuments funéraires exemptés des restrictions de la loi du 9 décembre 1905**

Un monument aux morts est un monument funéraire, et à ce titre ne tombe pas sous le coup de l'article 28 de la loi du 9 décembre 1905. La Fédération départementale de la libre pensée de la Côte-d'Or, en 2006, a attaqué en justice le maire de Fontenelle (Côte-d'Or) au prétexte que le monument aux morts de la commune, sur lequel se trouve une croix, était déplacé du devant de l'église vers une place de la commune. Le monument aux morts tombait donc, selon la libre pensée, sous le coup de l'article 28. En première instance, le tribunal administratif de Dijon déboutait la libre pensée en précisant qu'un monument aux morts est bien un monument funéraire. La libre pensée se pourvoyait en appel. Le 16 mars 2010, la Cour administrative d'appel de Lyon, confirmait le jugement de Dijon et déclarait : «*(...) il résulte de la distinction même faite par le législateur entre les terrains de sépulture dans les cimetières et les monuments funéraires, que cette dernière expression s'applique à tous les monuments destinés à rappeler le souvenir des morts, même s'ils ne recouvrent pas de sépultures et quel que soit le lieu où ils sont érigés ; que, dès lors, (...) le monument élevé à la mémoire des*

<sup>5</sup> Réponse du secrétariat d'État auprès du ministère de la défense chargé des anciens combattants et de la mémoire, à une question de M. Jean-Louis Masson, sénateur de la Moselle in JO (Sénat) du 01.05.2014, page 1027.

*morts de la guerre de 1914-1918, initialement sur un emplacement situé devant l'église de ladite commune, doit être considéré comme un monument funéraire au sens des dispositions (...) de l'article 28 de la loi du 9 décembre 1905, nonobstant la circonstance qu'il n'a pas été érigé dans un cimetière ; que, par suite, l'apposition de signes ou emblèmes religieux sur ce monument n'était pas interdite par cet article (...)»<sup>1</sup>.*

Aucun recours n'ayant été formé auprès du Conseil d'État, cet arrêt est devenu exécutoire et fait donc jurisprudence. **Un monument aux morts est bien un monument funéraire et n'est donc pas soumis aux conditions du fameux article 28 de la loi du 9 décembre 1905.** Cela revient à dire que tous les monuments de Haute-Savoie revêtus d'emblèmes religieux, comme des croix latines ou des statues de Jeanne d'Arc, sont dans la stricte légalité. Toucher à ces monuments en se parant du prétexte de la laïcité revient à attenter à la mémoire des morts inscrits sur les monuments, à violer la volonté de ceux qui ont œuvré pour que ces monuments existent et qu'ils soient tels que nous les connaissons. Si tant de monuments portent des croix latines, c'est bien parce que nos grands-parents, nos arrière-grands-parents, l'ont voulu et ont, bien souvent, payé de leur poche pour voir le monument se réaliser sous cette forme. Personne ne s'est encore posé la question de savoir pourquoi tant de monuments reproduisent des croix de guerre incomplètes, c'est-à-dire sans les deux épées croisées. La réponse est simple : la croix de guerre sans épée est une croix pattée, donc une croix, symbole religieux. Les emblèmes religieux figurant sur nos monuments aux morts proviennent de l'expresse volonté des conseils municipaux, des familles des morts et des anciens combattants. Nous devons donc l'accepter : toute action contraire constituerait un déni d'héritage.

De récentes comparaisons entre des photos datant du début des années 2000 et de 2014, révèlent des choses curieuses dans quatre villages de Haute-Savoie. Il faudrait aussi évoquer ici les changements d'emplacement des monuments d'un certain nombre de villages, mais ce serait trop long.

**Bluffy** (canton d'Annecy-le-Vieux) : la plaque apposée sur le mur de l'église était surmontée d'une croix. Cette plaque a été fixée sur un bloc de pierre censé figurer les Alpes et reposée contre le mur de l'église... mais sans la croix. Au nom de quoi ?

**Lornay** (canton de Rumilly) : l'obélisque était surmonté d'une croix, et bien que le monument ait été déplacé au centre du nouveau cimetière, la croix latine en pierre d'Anglefort a disparu. Pourquoi, alors que le monument est de plus dans un cimetière ?

**Montriond** (canton du Biot) : le monument est contre l'église et n'a pas été modifié, sauf que l'on a posé sur la croix, dite de la passion, surmontant le monument, un splendide écu aux couleurs nationales la camouflant totalement. Ce même écu pourrait trouver sa place sur la large et plate base du monument vierge de toute inscription.

**Mont-Saxonex** (canton de Bonneville) : La municipalité a, très judicieusement, fait figurer sur son monument les morts de la guerre 1870-1871. Ce geste est à encourager. Toutefois, la plaque est posée sur la croix la cachant ainsi aux regards. Pour quelles raisons ?

On pourrait ajouter **Sales** où la belle rénovation du monument a presque effacé la croix gravée au sommet de l'obélisque.

Les monuments aux morts n'ont pas à être transformés au gré des humeurs et des opinions. Ce sont, certes, des monuments publics, mais empreints d'un tel contenu historique et émotionnel, que les municipalités n'ont pas le droit de les transformer à leur gré. Ne parlons même pas des remplacements de monuments anciens par des modernes, remplacements effectués sans concertation, et par des monuments dont on ne peut pas dire que leur esthétisme saute aux yeux. Les monuments aux morts ne représentent aucun « culte morbide ». Se souvenir et honorer ceux qui sont morts à la guerre n'est ni pathologique, ni malsain, encore moins pervers. La mort fait partie de la vie et les monuments aux morts servent justement de lien entre les vivants et les morts. Quant à dire que les monuments aux morts ont « plus tard » servi de justification à des défaitismes, c'est, d'une part, tomber dans l'anachronisme, d'autre part, rendre le témoignage abstrait responsable d'actes concrets. C'est comme si on rendait une automobile responsable des fautes de conduite de son conducteur ! Les monuments aux morts ne justifient rien : ils témoignent et, sentinelles de la mémoire, conservent le souvenir. Les monuments aux morts n'ont pas à suivre nos modes et évolutions. Ils ne sont que les témoignages historiques et humains, voire artistiques, d'un grand drame. C'est déjà beaucoup. Si nous n'y prenons garde, n'importe quelle municipalité, au gré de ses désirs, de ses humeurs, de sa couleur politique, de ses

<sup>1</sup> Arrêt de la Cour administrative d'appel de Lyon (legifrance.gouv.fr), page 2.

ambitions, pourra changer le monument aux morts, de configuration, d'emplacement ou même, de signification. C'est ainsi que le monument aux morts d'un village du Chablais se trouve, triste destin, après avoir fièrement trôné des décennies durant devant la mairie, aujourd'hui coincé entre une terrasse de bistrot et un parking. « *La conservation des monuments du passé n'est pas une simple question de convenance ou de sentiment. Nous n'avons pas le droit d'y toucher. Ils ne nous appartiennent pas. Ils appartiennent en partie à ceux qui les ont construits, en partie à toutes les générations d'hommes qui viendront après nous.* »<sup>1</sup>

**Didier Dutailly**

### **Sources et bibliographie**

#### **Archives départementales de Haute-Savoie :**

8 R 131 à 136, monuments à élever à la mémoire des soldats, arrondissements d'Annecy, Bonneville, Saint-Julien et Thonon.

8 R 137, commission artistique d'évaluation des projets de monuments (emblèmes religieux).

3 T 50, projets et esquisses.

4 T 11, érections et subventions.

Journal officiel, notamment des 13.04, 03.10, 26.10 et 22.12.1919 ; 10.05, 12.07 et 31.07.1920 ; 21.05.1921 ; 15.07, 05.09 et 02.10.1922 ; 01.07.1923 et 30.04.1925 ; (Sénat) 01.05.2014.

Site **legifrance.gouv.fr** :

Loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État.

Arrêt de la Cour administrative d'appel de Lyon du 16.03.2010.

*Les Monuments aux morts de la Haute-Savoie*, Christian Sorrel, La Fontaine de Siloé, Montmélian, 2014.

*Mémoire figée, mémoire vivante. Les monuments aux morts*, Jacques Bouillon et Michel Petzold, Éditions Citédix – Ministère de la Défense nationale, Charenton-le-Pont, 2003.

*Sites of Memory, Sites of Mourning : The Great War in European Cultural History*, Jay Winter, Cambridge University Press, Cambridge, 1995.

*Comprendre le monument aux morts : lieu de souvenir, lieu de mémoire, lieu d'histoire*,

Franck David, Éditions Codex, Talmont-Saint-Hilaire (Vendée), 2013.

*La Guerre et la Foi. De la mort à la mémoire, 1914-1930*, Annette Becker, Armand Colin, Paris, 1994.

*Les Monuments aux morts de la guerre 14-18 : chefs-d'œuvre d'art public*, Olivier Descamps, in Cahiers

d'Art public, n° 1, Éditions Art public, Paris, 1978.

*Des monuments aux morts entre laïcité et ferveur religieuse : un patrimoine hors-la-loi ?* Claude Dupuis, In Situ, 25/2014, <http://insitu.revues.org/11326>.

*Les Monuments aux morts*, Bruce Scates et Rebecca Wheatley, in *Cambridge History, La Première Guerre mondiale, volume 3, Sociétés*, Fayard, Paris, 2014, pages 563 à 594.

### La frontière entre le Pas de l'Échelle et Veyrier

De part et d'autre de la frontière, la commune suisse de Veyrier et le hameau français du *Pas-de-l'Échelle* (commune d'Étrembières) ont une histoire commune.

#### **1814-1815 : des frontières tarabiscotées**

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le *Pas-de-l'Échelle* dépend de Veyrier, village savoyard et catholique du royaume de Piémont-Sardaigne (capitale Turin). Puis la Révolution française annexe la Savoie (1792) et la république indépendante de Genève (1798).

Lorsque Napoléon perd le pouvoir (1814), au Congrès de Vienne les rois et empereurs modifient les frontières. Libérée de l'occupation française, inquiète, la République de Genève restaurée demande son rattachement à la Suisse. Celle-ci accepte à la condition que l'on établisse de nouvelles frontières plus pratiques. En effet, le territoire de la République de Genève était divisé en morceaux disjoints et ne possédait pas de frontière commune avec la Suisse. Son territoire était issu des droits seigneuriaux de l'évêché de Genève à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, d'où sa disposition archaïque. De plus, à l'ouest du lac, un territoire français s'interposait entre Genève et le Pays de Vaud.

Le 29 mars 1815, le roi de Piémont-Sardaigne remet aux Puissances alliées « *une partie de son territoire entre l'Arve et le Rhône, les limites de la partie de la Savoie occupée par la France et la montagne de Salève jusqu'à Veyrier inclusivement [...] sauf à déterminer plus précisément la limite par des commissaires respectifs, surtout pour ce qui concerne la délimitation en dessus de Veyrier et sur la montagne de Salève* ». Veyrier ne sera plus savoyarde (sarde) mais genevoise (suisse). Pour l'instant le tracé exact de la frontière reste flou. L'acte prévoit que dans les territoires donnés à la Suisse la religion catholique sera maintenue et

<sup>1</sup> John Ruskin, *Les Sept lampes de l'architecture*, Editions Denoël, Paris, 1987, page 206.

protégée, le roi de Piémont devenant en quelque sorte le parrain des populations catholiques qu'il cède.

Ces formules sont reprises dans l'acte final du congrès de Vienne du 9 juin 1815.

### **À qui donner le Pas-de-L'Échelle ?**

*Veyrier touchait au Salève. Pour les Savoyards cela posait problème.*

S'ils voulaient se rendre de Saint-Julien à Annemasse, le rattachement de Veyrier à la Suisse les obligeait soit à traverser deux fois la frontière avec les tracasseries que cela comporte, soit à contourner le Salève par l'autre côté, un long trajet. Comme le plus court chemin d'un point à un autre reste la ligne droite, le Piémont-Sardaigne exigea une route directe entre Collonges-sous-Salève et Annemasse.

Comment faire ? Certes, le roi de Piémont s'était résolu à abandonner aux Genevois Veyrier « jusqu'au Salève ». Mais que signifiait exactement cette formule ? Où très exactement se trouve la séparation entre la plaine et la montagne ? Ici ou cinquante mètres plus loin ? N'y a-t-il pas moyen de *finasser* pour obtenir une route au pied du mont ?

Le roi de Turin envoie sur place le chevalier Louis de Montiglio, avocat fiscal général au Sénat. En août 1815, le chevalier inspecte les lieux avec Pierre Fabri (un militaire d'Aire-la-Ville) et se rend compte que le Salève n'est pas entièrement à pic, qu'à sa base se trouve un talus sur lequel on pourrait construire une route. Et comme « la base appartient aussi bien à la montagne que le sommet », il estima que le talus devait rester savoyard<sup>1</sup>. Maintenant on savait où faire passer la route. Bien joué.

Sur ce, on négocia. Genève n'était pas follement enthousiaste à la perspective d'abandonner quelques mètres aux pieds du Salève, montagne tellement chérie et convoitée.

Le gouvernement fédéral suisse était plus souple. Le 12 décembre 1815, le Directoire fédéral (gouvernement suisse) à Zürich envoie ses instructions au Conseil d'État de Genève. Il faut une vue d'ensemble, explique-t-il. L'objectif consiste à obtenir la continuité entre les territoires genevois et suisses. Pour cela, il faut faire des concessions aux Sardes. « *Quant au désenclavement de Jussy [village genevois jusqu'alors en plein milieu des terres savoyardes], le cours de la*

*négociation même fera voir s'il n'existe pas d'autres moyens de l'obtenir, peut-être par la cession d'une étroite langue de terre au pied du mont Salève. Comme les commissaires de Sa Majesté sarde contestent les limites dans cette partie, on peut dire qu'elle est moins décidément territoire suisse que l'autre ».*

Le 27 décembre 1815, le Directoire écrit de nouveau aux Genevois. Il envisage soit de construire à ses frais une route sur le territoire sarde, soit de permettre aux Sardes (Savoyards) de passer par une route genevoise. Il répugne à abandonner des terres le long du Salève mais n'exclut pas la possibilité de reculer. Par contre il refuse tout net la création d'une route à usage militaire. L'invasion de Genève en 1798 avait traumatisé les Genevois.

Charles Pictet de Rochemont, chef de la diplomatie genevoise, rencontre les Sardes. Le 24 décembre 1815, il explique à son ministre Turrettini : « *On penche à croire qu'il faudra donner la route au dedans de Salève. Le Directoire choisira de céder la bande, ou la route, ou le passage ».*

17 janvier 1816 : « *J'entrevois clairement qu'il faudra nous résigner, tôt ou tard, à céder le Salève et la propriété de la route. Du moins, j'en ai bien peur. Trente mille habitants leur restent dans l'arrondissement de Carouge [ancien territoire savoyard], que nous avons mutilé et décapité, pour employer leurs expressions [la ville de Carouge elle-même est passée de la Savoie à Genève]. Les différentes portions dudit arrondissement devraient avoir un moyen facile de communiquer entre elles, sans emprunter le sol étranger. Les Genevois n'ont pas de motif valable pour refuser d'accorder la communication le long du mont Salève. [...] Je persiste [...] quant à l'autorisation de concéder, le long du Salève, un ruban où ils seront maîtres de faire ce qu'ils voudront, sauf ce qui serait contraire aux droits de nos concitoyens qui seront laissés sur cette bande de territoire ».*

Voici pourquoi les négociateurs installèrent la frontière sur la route Collonges-Bossey-Veyrier-Etrembières<sup>2</sup>. Le lieu-dit *Le Pas-de-l'Échelle* et le talus au pied de la montagne furent enlevés à Veyrier pour être attachés à la commune sarde d'Étrembières.

Sur le bord de cette route, entre Veyrier et la montagne, le Pas-de-l'Échelle est inhabité, rempli de rochers hauts comme des immeubles, couverts de vilaines broussailles.

À l'est, la fontaine dite *du Moulin Bosson* ou *de César* reste aussi propriété de Veyrier bien que désormais en territoire sarde (plus tard français).

<sup>1</sup> P. Waeber, *La formation du canton de Genève 1814-1816*, Genève, 1974, p. 323 et suiv.

L. Cramer, *Genève et les traités de 1815, Correspondance Diplomatique de Pictet de Rochemont et de François d'Ivernois, S.H.A.G, t. 2, 1914, p. 501.*

<sup>2</sup> AEG, Cartes et plans relatifs aux traités de 1816.

### Le traité de 1816

Les détails réglés, en mars 1816 la Suisse et le Piémont signent le traité de Turin.

1) Genève reçoit une quinzaine de communes sardes. Parmi ces communes dites *réunies*, Veyrier

2) Le nord de la Savoie est déclaré neutre.

3) Le traité aborde aussi la question fiscale. La ville de Genève était en partie enclavée au milieu des terres françaises (Ain) et sardes (Savoie), or le canton ne pouvait suffire à approvisionner la ville.

Les 19 et 20 janvier 1816, Pictet de Rochemont relate une séance de négociation :

« Je posai en outre comme conditions :

1° Que la ligne des douanes serait placée le long du Vuache et du Mont de Sion, à l'intérieur, au Châble ; derrière le Salève, le long du Viaison ; à Etrembières, Annemasse, Ville-la-Grand, Juvigny, Machilly, Douvaine et Meillerie.

2° Qu'en tous temps, il serait permis d'exporter en Savoie sur Genève toute espèce de subsistance, franchises de droit, pour la consommation de la ville et du canton.

3° Que toutes les propriétés foncières, actuellement possédées par des Genevois, pourraient être vendues à qui que ce fût »<sup>1</sup>.

Le traité de 1816 stipule que la ligne des douanes sera disjointe de la frontière nationale et placée à l'ouest du Jura, puis sur une ligne partant du Rhône à Coligny (Vulbens) jusqu'à Etrembières et au-delà. Plus important : « la sortie de toutes les denrées du duché de Savoie destinées à la consommation de la ville de Genève et du canton sera libre en tous temps et ne pourra être assujettie à aucun droit, sauf, etc... »<sup>2</sup>. Cela permettra d'approvisionner la ville en produits alimentaires, en matériaux des carrières du Pas-de-l'Échelle, etc. Cette région sarde pouvant exporter librement vers Genève était appelée *zone franche*.

Il y aura donc deux frontières : une frontière politique et une frontière économique. Lorsque la Savoie deviendra française (1860) cette zone franche sera agrandie et il y aura deux Haute-Savoie : celle, active, liée à Genève et celle qui ronchonne dans son coin (= Annecy).

<sup>1</sup> Genève et les traités de 1815. Correspond. Diplomate. de Pictet de Rochemont et François d'Ivernois, Paris, Vienne, Turin, 1814-1816, publiée par la S.H.A.G. par L. Cramer, t. 2, 1914, pp 278, 292, 332, 339, 528.

<sup>2</sup> Chambre de communes de Genève, Étude sur la valeur économique qu'ont les zones franches de la Haute-Savoie et du Pays de Gex pour le Conseil de Genève, Atar, Genève 1924.

### Le statut d'infériorité des catholiques de Veyrier

La cohabitation entre les protestants genevois et les catholiques des *Communes réunies* ne fut pas facile.

En 1816 il y a dans le canton de Genève des territoires aux droits différents : la ville de Genève où le catholicisme est interdit sauf dans une seule église, le reste du territoire de l'ancienne République (catholicisme totalement interdit), les communes catholiques de la rive droite (catholicisme accepté sous l'autorité de l'État), les ex-communes sardes de la rive gauche (catholicisme maintenu avec un droit de regard du Piémont).

Dans les ex-communes sardes, en théorie les lois religieuses antérieures à 1792 sont remises en vigueur : interdiction aux aubergistes de manger gras pendant le Carême, interdiction de sous-louer à un juif, etc. Heureusement, la Révolution française avait fait évoluer les mentalités. Inapplicables, certaines dispositions furent inappliquées.

Les jours chômés ne sont pas les mêmes selon que l'on habite Veyrier ou Genève. Dans les communes catholiques, le mariage religieux est souvent obligatoire (*souvent*, car la loi change plusieurs fois), les divorcés catholiques ne peuvent pas se remarier. Les habitants des Communes Réunies ne peuvent pas bénéficier de l'assistance de l'Hôpital genevois.

En somme, les Communes Réunies furent victimes d'atteintes symboliques au principe de l'égalité des droits.

### Veyrier garde ses carrières

Cette nouvelle frontière sépare les habitants de Veyrier des carrières du Pas-de-l'Échelle qui leur appartenaient sous la forme de communaux (en général) ou de propriétés individuelles (plus rarement). En 1833-1835 on recense la totalité des communaux se trouvant d'un côté ou de l'autre de la frontière<sup>3</sup>. On vérifie s'ils sont encore propriétés communales. On décide que les propriétés ne seraient pas affectées par les changements de frontière : « Les immeubles appartenant à la généralité des habitants de l'ancienne commune de Veyrier se composent des fonds ci-après désignés en terres vaines et vagues situés au pied de la montagne »<sup>4</sup>.

Cela oblige les exploitants, tous suisses, à souvent traverser la frontière avec leurs charrois

<sup>3</sup> Archives Veyrier, Bc 1833/26.

<sup>4</sup> Archives Veyrier, Bc/1833/26, lettre J. Naville.

de calcaire et de chaux. Les chemins sont défoncés.

Vers 1833 des savants commencent à s'intéresser aux vestiges préhistoriques des carrières. Les propriétaires et les ouvriers les renseignent. On parle du site préhistorique « de Veyrier » alors qu'il se trouve sur Etrembières. La quasi-totalité des publications se fera en Suisse.

### **La guerre du Sonderbund (1845-1848)**

En 1845 un conflit éclate entre les cantons protestants et catholiques de la Suisse. Ce conflit en apparence religieux s'amalgame à des oppositions politiques entre conservateurs, libéraux et radicaux. Les cantons catholiques forment une alliance, dite du *Sonderbund*, qui menace de faire sécession. La guerre commence puis le camp catholique capitule.

À Veyrier, village catholique nouvellement suisse, douze jeunes gens prennent parti pour les cantons catholiques et refusent de rejoindre l'armée de Berne. En novembre 1847 les gendarmes perquisitionnent dans le village sans les trouver. Pas étonnant ! Ils se sont expatriés en Savoie, au Moulin Bosson, il n'y a que quelques mètres à parcourir.

Les jeunes seront condamnés à trois mois de prison par le Grand Conseil de Genève dans sa séance du 18 avril 1848. Pour un conseiller, « dans notre pays, où tout est frontière, si ce mode est favorisé, il n'y aura plus de contingent ». Pour un autre, « messieurs, il faut s'expliquer franchement. Les gens de Veyrier sont à la solde des prêtres, ils en reçoivent cinq francs par jour ». À propos des accusés Depraz : « les hommes de la campagne connaissent moins leur devoir que ceux de la ville ». Et

quand le cas d'un autre accusé est débattu : « *Ce Faure n'habite pas en Savoie, il y habite quand il faut faire du service sur le canton. Il est frontière et passe la limite, et est tantôt Savoisien, tantôt Genevois* »<sup>1</sup>.

*Dans notre pays où tout est frontière... cette personne est frontière... La frontière n'est pas un mur, mais un espace, un lieu d'échanges, un mode de vie subtil et ambigu.*

### **1860, année de l'égalité des droits**

En 1860 la Savoie devenant française, la tutelle de Turin sur les catholiques des Communes Réunies n'a plus de raison d'être. Les discriminations légales en matière de culte, de mariage et de jours chômés disparaissent. Il y a désormais égalité juridique entre les Genevois suisses, quelles que soient leur religion et leur résidence.

### **Une frontière impossible à entièrement fermer**

En 1914 la frontière est presque totalement fermée aux marchandises mais plusieurs déserteurs et insoumis se réfugient en Suisse. Les listes de la gendarmerie mentionnent deux déserteurs nés à Etrembières et cinq nés à Veyrier<sup>2</sup>.

En 1940, nouvelle fermeture. Des résistants passent en Suisse ainsi que le général Cartier, ancien maire d'Annecy (1941-1942), recherché par les nazis. En sens inverse des produits alimentaires sont acheminés vers les maquis.

*Philippe Duret*

<sup>1</sup> *Journal de Genève*, 18/04/1848, en ligne.

<sup>2</sup> ADHS 2 Z 806.

## **À LIRE, VOIR ET ENTENDRE**

### **Publications de Savoie et d'ailleurs**

***L'Hôpital Néo-Zélandais d'Étrembières, Histoire de Bois-Salève entre 1917 et 1919 par Jean Plançon, édité par La Mémoire de Veyrier.***

L'immense et belle demeure de Bois-Salève, qui est située dans le parc arboré du Pas de l'Échelle et qui a été récemment transformée en appartements de haut-standing, n'en finit pas de livrer ses secrets autour de son histoire.

Yvon Jobard, dans son ouvrage de 2010 *Les Orphelins du Rail*, relatait déjà avec émotion ses souvenirs d'enfance dans cet établissement qui après la Seconde Guerre mondiale accueillit de nombreux enfants issus de familles défailtantes.

Plus récemment, le Dauphiné Libéré consacrait dans son édition du 12 avril 2015 un article sur cet édifice conçu initialement pour accueillir un pensionnat pour jeunes filles avant d'être transformé en préventorium dans les années 1920 puis en Centre de récupération sociale pour les cheminots de la SNCF en 1934.

Mais qui savait que cette grande maison avait aussi accueilli entre 1917 et 1919 un hôpital, presque entièrement financé par le gouvernement de Nouvelle-Zélande, et destiné à soigner les soldats blessés et autres réfugiés victimes de la Grande Guerre ?

Personne, sauf Jean Plançon qui s'est intéressé de près à cet épisode plutôt méconnu de notre histoire locale et pour cause : ce n'est en effet pas en France qu'il a trouvé l'essentiel des informations, mais à l'autre bout du monde, dans les archives nationales de Nouvelle-Zélande !

Disponible en deux versions (brochure ou broché, 28x20, 28 pages illustrées) à commander directement sur le site de La Mémoire de Veyrier.

[www.la-memoire-de-veyrier.ch](http://www.la-memoire-de-veyrier.ch)

Avec de nombreuses illustrations tirées entre autre des collections de La Salévienne et de Gérard Lepère.

***Si tu parles, Marianne*, par Bruno Doucey, Éditions Elytis 2014.**

Ce livre décrit la courte vie de Marianne Cohn (1922-1944), résistante antiraciste et auteure d'un poème intitulé *Je trahirai demain, pas aujourd'hui*.

Marianne Cohn naît en Allemagne en 1922. Ses parents, des juifs peu religieux, enseignent à l'université. Petite, Marianne fréquente un jardin d'enfants qui pratique la pédagogie Montessori, centrée sur le développement de l'enfant et la présence des parents dans l'école.

En 1927 la famille déménage à Berlin. Le père qui a été obligé de quitter l'enseignement travaille en usine. C'est le début d'une longue errance. Hitler arrive au pouvoir en 1933 et quelques mois après la famille fait ses valises pour Paris. En 1936 ou 1937, ils arrivent en Espagne où la guerre civile fait rage. Ils doivent à nouveau fuir, les parents sont internés en France au camp de Gurs (Basses-Pyrénées) puis ils se retrouvent à Moissac (Tarn-et-Garonne).

Devenue jeune fille, Marianne rejoint les Éclaireurs juifs de France. Elle arrive à Grenoble. Puis elle travaille avec le Mouvement de Jeunesse sioniste (MJS) qui installe des filières d'évasion vers la Suisse. Marianne est arrêtée le 31 mai 1944, emmenée au Pax, le centre d'interrogatoires de la Gestapo à Annemasse. Elle est sauvagement tuée dans la nuit du 3 au 4 juillet 1944.

Au-delà de cette tragédie, l'auteur évoque le pouvoir de résistance des poètes : Aimé Césaire contre le colonialisme, Federico Garcia Lorca

contre le franquisme, Victor Jara contre la dictature du général Pinochet (Chili).

*Philippe Duret*



***La Suisse romande. Quatre regards* par Georges Andrey, François Cherix, Alexandre Papaux et Jean-Pierre Villard. Direction Georges Andrey. Éditions Slatkine. 32 CHF.**

Combien d'habitants compte la Suisse romande en 1900 et en 2000 ? Est-il vrai qu'en 1900 La Chaux-de-Fonds est presque aussi peuplée que Lausanne ? Le nombre de cantons romands varie-t-il entre ces deux dates ? Savez-vous qu'une association propose la création d'un grand canton de l'Arc jurassien ? Connaissez-vous l'histoire du premier projet de fusion de deux cantons de l'Arc lémanique ? Quels sont les scénarios régionaux pour demain ? Selon vous, les cantons romands ont-ils une politique linguistique ? Si oui, quelle est-elle ? Savez-vous combien de concordats romands sont en vigueur aujourd'hui, et dans quels domaines ?

Un livre grand public original qui braque ses projecteurs sur le dynamisme de la Suisse romande.



***L'étrange varappe* par Corinne Jaquet. Éditions Slatkine. 19 CHF. Livre pour enfants.**

Pendant une course d'école au Salève, Caroline joue avec une amie sur la lande. Un peu imprudente, elle part chercher un ballon près du précipice... et la voilà qui disparaît ! C'est l'affolement général. Les secours s'organisent avec l'aide du grand-père de Caroline qui est un montagnard expérimenté. Les heures passent, mais on ne la retrouve pas... Un récit d'aventures sur les flancs du Salève qui regorge d'histoires et d'anecdotes insolites.

### La chapelle de Marlioz

L'association Rhône-Alpes des Amis de Saint-Jacques et le comité des loisirs organisent le **vendredi 10 juillet à 19 h 00** une conférence gratuite à la salle des fêtes de Marlioz, animée par M. Jean-François Wadier sur le thème :

**La chapelle Saint-Jacques et Saint-Antoine.**

Quant aux statues des deux saints, réalisées par Fernand Terrier, elles seront inaugurées le **samedi 25 juillet à la chapelle, à 11 h 00**. Ces deux statues, logées dans les niches qui

surplombent la porte d'entrée, parachèvent le travail de rénovation de cette ancienne chapelle qui date de 1451. À cette date, Jaquemet de Sambavile, natif de Marlioz et syndic de Genève fonda un hôpital pour l'accueil des pauvres passants. Il fit construire une église attenante dédiée à saint Jacques le Majeur et saint Antoine ermite ; saint Jacques, probablement pour les pèlerins de Galice et saint Antoine pour les soins aux malades auxquels se consacraient les Antonins.

Les Amis de Saint-Jacques en Rhône-Alpes ont créé une variante du Chemin de Compostelle Genève-Le Puy, passant par la chapelle de Marlioz.

## Expositions

### CHATEAU DE CLERMONT

#### *Mémoires de ponts - 2000 ans de défi sur le vide en Haute-Savoie*

La Haute-Savoie compte près de 4 000 ponts. Dans ce département qui s'étend entre lacs et montagnes jusqu'au massif du Mont-Blanc, franchir les obstacles naturels est une nécessité, le pont une solution. Reliant des territoires ou marquant des frontières, les ponts s'insèrent dans le paysage et permettent de le découvrir d'un autre point de vue. Certains deviennent de véritables repères territoriaux, d'autres disparaissent lentement. De la modeste passerelle en bois aux impressionnants viaducs en béton, cette exposition vous propose de découvrir les ponts de Haute-Savoie dans toute leur diversité.

Quels ont été leurs rôles économiques et politiques, dans l'aménagement et la conquête du territoire, mais aussi dans l'évolution du paysage ? Quels problèmes techniques posent-ils ? Comment les construire, avec quels matériaux et quelles formes architecturales ? Comment certains ponts sont-ils passés à la postérité grâce aux chansons, aux légendes, au regard des artistes et à l'engouement du tourisme ?

Cette exposition réunit les œuvres et documents d'archives de plusieurs collections publiques mais également privées, dont beaucoup d'inédits. À noter que le pont Manera sis à Saint-Julien et dont le devenir préoccupe nombre de gens soucieux de nous préserver un patrimoine, figure en bonne place dans cette exposition.

Jusqu'au 30 septembre 2015 et jusqu'au 31 octobre 2015 pour les groupes sur réservation.

### ANNECY

#### **Archives départementales : *Connaître l'histoire du département à travers 700 ans d'archives communales.***

Depuis le Moyen Âge, la commune, un des cadres de notre histoire collective, familiale, individuelle traverse avec une remarquable continuité les bouleversements du paysage administratif. Les archives produites par l'administration communale, conservées dans la commune ou déposées aux archives départementales, constituent une base fondamentale pour connaître l'histoire des communes de Haute-Savoie. L'exposition présente les archives des communes déposées aux archives départementales et les valorise, à travers trois thématiques : l'origine et le fonctionnement de la commune, le territoire communal, et la commune et ses habitants.

Jusqu'au 4 septembre 2015.

### YVOIRE

#### **La Châtaignière-Rovorée : « *Pourpoint, Mantel et Chaperon.... Se vêtir à la Cour de Savoie 1300-1450* »**

Des peintures murales prêtées au Conseil général de la Haute-Savoie, par le Musée savoisien (Chambéry) ainsi que des objets provenant d'institutions publiques ou privées évoquent les grands moments de l'évolution du vêtement et de ses accessoires, des métiers et des artisans du textile de l'époque médiévale. L'exposition restitue les recherches scientifiques réalisées à partir des registres de comptabilité et apporte un éclairage intéressant et inédit sur la vie de la cour de Savoie à la fin du Moyen Âge.

Jusqu'au 31 octobre.

### GENEVE

#### **Archives d'État : *Temps restauré - Le monde fragile des archives.***

La sensibilité du public à l'égard des « vieux documents » a beaucoup évolué ces dernières années. L'engouement pour les recherches généalogiques ou pour les archives de la vie privée, l'intérêt pour les archives associatives ou pour celles de partis politiques encouragent aujourd'hui les AEG à présenter une exposition sur la conservation de ce patrimoine.

Le visiteur pourra naturellement contempler des documents particuliers sortis des dépôts, des pièces fragiles ou abîmées, mais aussi découvrir

quelles sont les techniques actuelles de restauration ou comment conserver ses propres archives dans de bonnes conditions.

Jusqu'à fin 2016.

\*\*\*

**Musée Rath : "J'aime les panoramas" - S'approprier le monde.**

Alpes ou côtes méditerranéennes, certains lieux ont la faculté d'offrir à leurs visiteurs des points de vue privilégiés qui procurent le sentiment de dominer le monde, de le posséder mais aussi de pouvoir s'y inscrire, voire de pouvoir le partager. Cette exposition, fruit d'une collaboration entre le MAH et le MuCEM explore la notion de panorama comme paysage physique et mental. Elle cherche à montrer comment ce concept dépasse les catégories habituelles de la représentation : beaux-arts, art et pratiques populaires, art contemporain, photographie, cinéma...

Jusqu'au 27 septembre 2015

\*\*\*

**Musée d'art et d'histoire : Peintures italiennes et espagnoles.**

La collection de peintures italiennes du MAH n'a jusqu'à présent pas révélé tout son potentiel. Riche de plus de 260 pièces, le fonds italien constitue pourtant l'ensemble le plus important d'œuvres d'art de ces écoles en Suisse. Une sélection des plus belles pièces de cette collection est réunie dans deux salles et trois cabinets de l'étage beaux-arts à l'occasion de la publication d'un catalogue raisonné. Cette entreprise, menée en collaboration avec l'Université de Genève, donne à voir différents foyers artistiques de l'Italie du XIV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle dont certaines œuvres longtemps restées dans les réserves.

Jusqu'au 31 décembre 2015.

## SOMMAIRE

<b>Éditorial</b> .....	<b>1</b>
<b>ACTUALITÉS</b> .....	<b>2</b>
Prochaines conférences de La Salévienne.....	2
Sortie découverte .....	2
Féta du Patoué à Reignier .....	2
Colloque 1 000 ans de vie monacale.....	3
Colloque La Première guerre mondiale .....	3
Les Dons de mémoire des Bornes.....	3
Documentation sur la Savoie à portée de clic ! ....	3
Un avenir pour le pont Manera ?.....	4
La Salévienne sur Facebook .....	5
Choisir Savoie .....	5
Inauguration de la place des Aviateurs à Viry.....	6
XLVI <sup>e</sup> Congrès des Sociétés savantes de Savoie...6	
Ville-la-Grand reçoit La Salévienne.....	7
Nouveaux membres.....	7
Carnet de deuil .....	7
Écho à l'article de Gilbert Ceffa.....	7
<b>BIBLIOTHÈQUE</b> .....	<b>7</b>
<b>CONFÉRENCES</b> .....	<b>8</b>
Le Salève, son chemin de fer .....	8
Saint Maurice patron de la Savoie .....	8
« Anna de Noailles ».....	9
Honneurs remis par la France aux Savoisiens ..	10
<b>CARNETS D'HISTOIRE</b> .....	<b>10</b>
Neydens, village-miroir d'une vaste région .....	10
Laïcité, mémoire, patrimoine.....	14
Frontière entre le Pas-de-l'Échelle et Veyrier...18	
<b>À LIRE, VOIR et ENTENDRE</b> .....	<b>21</b>
Publications de Savoie et d'ailleurs.....	21
La chapelle de Marlioz .....	22
Expositions .....	23

### RÉDACTION

Claude Barbier, Jean-Yves Bot, Marie-Claire Bussat-Enevoldsen, François Déprez, Marielle Déprez, Didier Dutailly, Philippe Duret, Gérard Lepère, Claude Mégevand.

Responsable de la publication : Dominique Miffon.

*Les articles sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs.*

Pour tout renseignement ou adhésion, contacter :

**LA SALÉVIENNE** – 4, ancienne route d'Annecy - 74 160 SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

Téléphone : 04 50 52 25 59

Courriels : [la-salevienne@wanadoo.fr](mailto:la-salevienne@wanadoo.fr) (président) — [nadine.cusin@sfr.fr](mailto:nadine.cusin@sfr.fr) (administration)

Site Internet : <http://www.la-salevienne.org>

N° ISSN : 2107-2930